

CONCOURS RH-N-09 (24)
SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION
AVIS EXTERNE

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : Dès que possible

LIEU DE TRAVAIL : Siège social du Conseil scolaire du Grand Nord

POURCENTAGE D'AFFECTATION : 100 %

ÉCHELLE SALARIALE ANNUELLE : Selon l'échelle salariale en vigueur

La personne choisie relèvera de la direction de l'éducation et sera chargée, entre autres, d'assurer la supervision des écoles, d'appuyer la mise en œuvre du plan d'amélioration du Conseil et des diverses initiatives et programmes du Conseil et d'assurer la gestion de dossiers systémiques. Il ou elle devra également gérer les autres dossiers du Conseil qui lui seront assignés.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS :

- Carte de compétence de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Brevet d'agente ou d'agent de supervision;
- Minimum de 8 à 10 ans d'expérience accrue en éducation;
- Expérience aux paliers élémentaire et secondaire;
- Bonne connaissance du curriculum de l'Ontario;
- Bonne connaissance de la *Loi sur l'éducation* et ses règlements, des politiques et directives administratives du Conseil;
- Capacité d'exercer un leadership pédagogique, administratif et communautaire;
- Une combinaison d'expériences pertinentes en programmation;
- Bonnes connaissances en enfance en difficulté;
- Bonne maîtrise du français et de l'anglais oral et écrit et d'excellentes habiletés en communication.

Le Conseil scolaire du Grand Nord peut nommer, à titre de surintendance de l'éducation pour une période d'au plus deux ans, une personne qui n'est pas titulaire d'un brevet d'agent de supervision si elle s'engage d'obtenir un brevet d'agent de supervision pendant la dite période de deux ans.

La personne choisie sera appelée à travailler à partir du siège social du Conseil scolaire du Grand Nord à Sudbury et à se déplacer dans le territoire du Conseil et occasionnellement à d'autres destinations à l'échelle de la province de l'Ontario.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par l'entremise de notre site Web **avant 12 h le jeudi 28 novembre 2024** à l'attention de :

Monsieur Sébastien Fontaine
Directeur de l'éducation
296, rue Van Horne
Sudbury ON P3B 1H9
Tél.: (705) 671-1533

Anne-Marie Gélinault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.